

Edito : Un pacte social pour oeuvrer dans l'intérêt du Pays.

Monsieur Nicolas SARKOZY a été élu le 6 mai 2007 président de la République, devançant largement sa rivale socialiste, Madame Ségolène ROYAL, avec environ 53% des suffrages. Durant la campagne qui a précédé cette élection, il a réaffirmé son attachement à la Polynésie française et au maintien de la confiance retrouvée dans les relations avec l'Etat. Il a rappelé le principe de la solidarité nationale dans le respect du statut d'autonomie, en matière d'éducation, de santé, de protection sociale, de modernisation des infrastructures, et ce, dans la transparence et avec le souci d'une meilleure utilisation des fonds publics. Par ailleurs, il souhaite maintenir la stabilité institutionnelle afin de satisfaire le redressement économique et social du Pays. Dans une « Lettre aux Polynésiens » datée du mois de mars dernier, il a pris l'engagement de se rendre en Polynésie française dès les premiers mois de son mandat.

Si les électeurs polynésiens ont pour leur part majoritairement accordé leur préférence au candidat SARKOZY, le faible écart de suffrages (4.676 voix) qui le distingue de sa rivale ainsi que les bons scores réalisés par celle-ci dans les archipels des Iles Sous le Vent, Tuamotu et Marquises, renforcent la bipolarisation du monde politique local et accentuent d'autant son instabilité. A l'approche des élections législatives du mois de juin prochain, il est clair que les rivalités politiques entre les différents partis en présence et leurs effets collatéraux, ne seront pas sans conséquences négatives sur le monde économique.

Dans cette perspective, ce n'est peut-être pas anodin si, à l'occasion du 1^{er} mai 2007 et devant les représentants des salariés, le Président TONG SANG ait souligné l'importance d'un bon dialogue social entre les différents partenaires sociaux et annoncé son souhait de mettre en place un « Pacte Social » qui reposerait

sur un engagement solennel entre le gouvernement, les employeurs et les salariés, à oeuvrer dans l'intérêt du Pays. Cette déclaration d'intention est tout à fait louable et reflète une fois de plus un souci de concertation et une méthodologie clairement posée. Toutefois, le contenu de ce pacte social s'avère encore abstrait et les employeurs regrettent que le Président du Gouvernement n'ait pas rassemblé l'ensemble des partenaires sociaux pour leur annoncer sa création. En effet, ils estiment quant à eux prioritaires que des solutions soient rapidement trouvées afin d'assurer la pérennité de la Protection Sociale Généralisée et que des conditions fiscales favorables et incitatives à la création d'emplois soient données aux entreprises. En outre, ils rappellent fermement leur attachement à ce que la revalorisation du SMIG obéisse à des paramètres purement économiques.

Par ailleurs, ils désapprouvent l'ingérence systématique du gouvernement dans les conflits sociaux et alors qu'un responsable syndical annonce sa volonté de durcir les grèves à venir, ils insistent auprès des autorités concernées pour que celles-ci prennent des mesures fermes et adéquates afin d'assurer la circulation des biens et des personnes.

Aussi, à un moment où l'économie polynésienne commence à sortir de l'atonie qui l'a caractérisée au cours de ces derniers mois, il est crucial que les employeurs demeurent mobilisés et unis pour obtenir que les entreprises puissent se développer et par voie de conséquence investir, embaucher et inscrire le développement du Pays dans la durée. Les chefs d'entreprise souhaitent que le pacte social proposé par le Président du Pays débouche sur une vraie construction sociale.

Jacques BILLON TYRARD
Président

Les chefs d'entreprise souhaitent que le pacte social proposé par le Président du Pays débouche sur une vraie construction sociale

ACTUALITES LOCALES ET INTERNATIONALES

CPS

Dans une interview accordée à l'Agence Tahitienne de Presse le 28 avril 2007, M. James

ESTALL, président du Conseil d'administration de la Caisse de Prévoyance Sociale (également président de l'Association Française des Banques, affiliée au CEPF), a souhaité voir se rétablir un dialogue entre le Pays et tous les acteurs de la protection sociale afin que puisse être dégagée une meilleure visibilité de fonctionnement de la CPS et « pouvoir tracer une stratégie » pour résoudre les défis qui devront être relevés dans les mois à venir. A ce titre et concernant le financement de la Protection Sociale Généralisée, si « on peut tout à fait imaginer une assiette de prélèvement plus grande », a-t-il indiqué, il demeure toutefois que la décision finale appartiendra au gouvernement.

Santé

Le Syndicat des Médecins Libéraux de Polynésie française (SMLPF) présidé par le docteur Pierre FOL-

LIN, a édité un bilan de l'activité des médecins libéraux sur la période 2002 à 2006. Ainsi, au cours de cette période, le nombre des patients des médecins libéraux a augmenté de +9,9%, passant de 135.301 à 148.681, une progression constante et régulière. Le montant des honoraires a progressé de 7,3% en 5 ans pour s'établir à 4,11 MF CFP en 2006 et celui des prescriptions à 7,47 MF CFP (+17,7%). Rapportées par patient, les honoraires s'inscrivent en baisse de -2,3% sur la période alors que les prescriptions augmentent de +7,1%.

Le vieillissement de la population malade, les nouveaux apports technologiques et thérapeutiques, vont conduire à l'augmentation des dépenses de santé, précise le Président du SMLPF et d'ajouter : « Cela nécessite une plus grande souplesse et un élargissement du mode de financement de l'assurance maladie, une responsabilisation accrue, éclairée et juste de tous les usagers et acteurs du système de soins, une écoute respectueuse et constante de la part des décideurs ».

Télécoms

La 11^{ème} assemblée générale annuelle de la PITA (Pacific Islands Telecommunications Association)

s'est tenue à Tahiti du 23 au 26 avril 2007. Cette organisation non gouvernementale et à but non lucratif regroupe plus d'une centaine d'acteurs et d'opérateurs en télécommunications de la région du Pacifique Sud. Force de proposition au sein des instances internationales mais également auprès des instances régionales, la PITA a pour objectifs de promouvoir, défendre et faciliter les télécommunications entre ses différents membres. Pour la deuxième année consécutive, M. Maui SANFORD, représentant l'Office des Postes et Télécommunications (également administrateur de l'Union Patronale de Polynésie française, affiliée au CEPF), en a été élu le président.

Cette réunion a été l'occasion pour M. Teva ROHFRIETSCH, Ministre de l'Economie, de confirmer la mise en place d'un câble sous-marin de télécommunication à fibre optique entre Hawaï et Tahiti d'ici 2009, ce qui permettra d'augmenter les possibilités des télécommunications et notamment de disposer d'un « haut débit » performant pour les liaisons Internet.

Dialogue social

Depuis août 2006, les partenaires sociaux calédoniens travaillent à améliorer le dialogue social.

Répartis en trois groupes (emploi local, relations de travail au sein de l'entreprise et dialogue social territorial), ils se sont attachés jusqu'à présent à produire un diagnostic de l'existant et à ouvrir ensemble des pistes d'amélioration, selon les propos de M. Jean-Yves BOUVIER, président du MEDEF-NC.

Si pour l'instant, les acteurs sociaux n'ont pas proposé de solutions concrètes, ils ont toutefois ratifié une déclaration écrite dans laquelle ils précisent notamment « leur attachement au processus de dialogue, qui présuppose la confiance et le respect mutuels comme fondements sur le dialogue social ».

Commentaires : La mise en place d'outils propres à améliorer le dialogue social ne semble pas être une chose aisée et rapide à instaurer.

Forum Etudiants-Entreprises

L'édition 2007 du Forum Etudiants-Entreprises organisée en partenariat entre la Mairie de Paapeete, le Ministère de l'Education, l'Université de la Polynésie française et le CEPF, se déroulera du 21 au 23 août 2007 sur le campus de l'UPF. Cet événement a pour objectifs d'offrir durant trois journées, un espace de rencontre entre les chefs d'entreprises locaux et les étudiants polynésiens, afin d'approfondir leur connaissance du monde de l'entreprise et de mettre en adéquation les offres d'emplois ou de stages des entreprises avec la demande des jeunes. Il permettra également aux entreprises participantes de pouvoir se présenter et de faire connaître leurs métiers. Des stands de présentation et d'information, des interventions d'employeurs ainsi que des visites guidées d'entreprises, seront au programme de ce forum.

Commentaires : La première édition de ce forum fut une réussite pour chacun des participants, en particulier pour les étudiants et pour les diplômés qui ont ainsi pu établir des contacts avec des chefs d'entreprises et découvrir les réalités du secteur privé : ses attentes, ses exigences et ses atouts. Pour Madame Louise PELZER, présidente de l'UPF, l'intérêt de cette manifestation est indéniable car il contribue à l'emploi de la jeunesse de ce pays.

En 2006, près d'une vingtaine de sociétés représentant plus de dix secteurs d'activité ont participé à cette manifestation et ont accueilli près de 350 étudiants.

Les entreprises adhérentes aux organisations professionnelles et interprofessionnelles membres du CEPF, qui souhaitent participer au Forum Etudiants-Entreprises 2007, sont priées de se faire connaître auprès du Secrétaire Général du CEPF (tél. 54.10.40) avant la fin du mois de mai.

MEDEF

L'équipe événementiel du MEDEF a édité un vademecum à lire absolument : « Conseils utiles pour réussir un événement exceptionnel ».

A voir sur www.medef.fr

DANS LE MONDE DU TRAVAIL

CDD

Dans le cas où le CDD est conclu sans terme précis et que l'employeur le rompt de manière anticipée, les dommages et intérêts doivent être évalués en fonction de la durée prévisible du CDD. En l'espèce, la salariée dont le contrat avait été rompu critiquait le montant de l'indemnité qui lui avait été octroyée et prétendait que l'on devait considérer que le CDD avait été conclu pour la durée maximale applicable aux CDD conclu de date à date (soit un an en Polynésie française).

Cass. soc., 13 déc. 2006, n°05-41.232 P+B

Discrimination

C'est à tort qu'une cour d'appel admet la licenciement pour faute grave d'une salariée à qui étaient reprochés des troubles comportementaux, alors que l'intéressée avait été placée en arrêt de travail le jour même des incidents. La cour aurait en effet dû rechercher si les faits invoqués comme cause de rupture n'étaient pas en rapport avec l'état de santé de la salariée.

Cass. soc., 31 oct. 2006, n°05-43.214 D

Mise à pied

Dès lors que, alors qu'il était mis à pied à titre conservatoire, un salarié est amené à reprendre son travail pendant deux jours à la demande de l'employeur, la mise à pied ne constitue pas une mesure conservatoire, mais une sanction disciplinaire, de sorte que l'employeur ne peut sanctionner l'intéressé une seconde fois en le licenciant pour faute grave.

Cass. soc. 31 oct. 2006, n°04-48.682 D

CHSCT

Si un accord unanime peut définir les modalités de désignation des membres de la délégation du personnel au CHSCT, il ne peut être dérogé à l'obligation de procéder à un vote par un scrutin secret. C'est donc à tort qu'un tribunal d'instance déclare régulière une élection de membres du CHSCT qui avait eu lieu à main levée, au prétendu motif que ce mode de scrutin avait fait l'objet d'un accord unanime.

Cass. soc., 25 oct. 2006, n°06-60.012 P+B

Travailleurs handicapés

La Loi du pays n°2007-2 LP/APF du 16 avril 2007, relative à l'emploi des travailleurs handicapés a été promulguée le 17 avril dernier. Elle prévoit l'obligation pour toute entreprise d'au moins 25 salariés d'employer des travailleurs handicapés reconnus ainsi par la COTOREP à hauteur de 4% de l'effectif total.

Toutefois, à titre transitoire, pour compter du 1^{er} juillet 2007 et jusqu'au 31 décembre 2008, la loi ne concernera que les établissements d'au moins 50 salariés dans la proportion de 2% de leur effectif salarié.

Pour toute embauche d'une personne handicapée, l'entreprise pourra bénéficier de mesures d'aides, telles que le STH (Stage pour Travailleur Handicapé) et le CTH (Contrat pour Travailleur Handicapé) ou bien d'autres mesures d'aides, telles que les aides à la formation ou les aides à l'aménagement du poste de travail. Pour tout renseignement sur ses aides ou sur les demandeurs d'emplois handicapés reconnus par la COTOREP, sont disponibles auprès du SEFI au 46.12.51.

En attendant, et pour que la loi soit applicable, de nombreux arrêtés devraient venir compléter ses dispositions avant le 1^{er} juillet 2007, précisant notamment la liste des emplois qui relèvent de catégories exigeant des conditions d'aptitudes particulières et non pris en compte dans l'assiette de calcul de ce pourcentage, ainsi que la liste des établissements protégés et le formulaire de déclaration annuelle.

Droit disciplinaire

L'employeur n'est pas tenu de procéder à une mise à pied conservatoire avant d'engager une procédure de licenciement pour faute grave. C'est donc à tort qu'une cour d'appel écarte la faute grave au prétendu motif que les faits reprochés au salarié (mauvaise tenue du restaurant d'entreprise dont il était chargé) impliquaient une mise à pied à titre conservatoire.

Cass. soc., 5 déc. 2006, n°04-41.199D

Droit disciplinaire

La suppression d'une prime en raison du licenciement constitue une sanction pécuniaire illicite. Un document de l'entreprise consacré à la « politique d'attribution des primes d'objectifs » ne peut donc prévoir que, pour tout départ en cours d'année, « la prime n'est pas due en cas de faute grave ou lourde et laissée à l'appréciation de la hiérarchie en cas de licenciement pour motif réel et sérieux ».

Cass. soc. 20 déc. 2006, n°05-45.365 P

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

DEMANDES D'EMPLOI

REF 07/07 : Responsable « Achats & Logistique » import/export, manager confirmé, dynamique, capacité d'adaptation, goût du challenge, disponible, recherche emploi évolutif.

REF 08/07 : JF, maîtrise Economie Financière, DESS Commerce International, 6 ans d'expérience sur le territoire en communication et marketing. Maîtrise d'anglais et de japonais. Recherche un poste en communication/marketing ou secteur financier.

REF 09/07 : H 46 ans, officier dans l'armée avec des compétences polyvalentes, recherche emploi enrichissant pour s'investir professionnellement et développer ses acquis. Bonne maîtrise de l'outil informatique, goût du challenge, sérieux, dynamique, capacité d'adaptation, sens relationnel, disponible novembre 07, étudie toutes propositions.

REF 10/07 : H, 40 ans, 17ans d'expérience commerciale, expérience dans le management, 8ans de présence sur le territoire, recherche poste de direction commerciale ou poste à forte responsabilité commerciale.

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

REF 11/07 : JH, 26 ans, sérieux, motivé et dynamique cherche emploi dans une société stable avec, si possible, horaires fixes et possibilité d'évolution. Libre de suite, étudie toute proposition.

REF 12/07 : JF, 21 ans, sérieuse, motivée et dynamique cherche emploi dans une société stable avec, si possible, horaires fixes et possibilité d'évolution. Étudie toute proposition.

REF 13/07 : JF, 28 ans, BAC+3 cherche emploi dans la gestion de stock, suivi des commandes dans une entreprise d'import-export. Motivée, rigoureuse, grande capacité d'adaptation. Disponible de suite.

REF 14/07 : JF recherche un poste dans le domaine administratif, secrétariat et comptabilité. Bonne expérience, sérieuse, dynamique, motivé, bon sens relationnel. Maîtrise de l'outil informatique, rapprochement bancaire, lettrage, saisie des factures, statistiques. Disponible.

OFFRES D'EMPLOI

REF 04/07 : Importante société dans le domaine de la distribution recherche son responsable des Ressources Humaines. H/F justifiant d'une formation en droit et d'une expérience de plusieurs années en RH. La maîtrise du Droit du Travail Polynésien est impérative et la pratique de la langue tahitienne serait un plus. Un programme adapté d'intégration est prévu. Transmettre CV+photo+prétentions+lettre de motivation manuscrite au CEPF.

REF 05/07 : Société de Distribution recherche un(e) responsable Ressources Humaines pour un CDD (remplacement congé maternité). H/F de formation supérieure et justifiant d'une première expérience réussie dans la fonction R.H. (paye, gestion administrative du personnel, recrutements, suivi du plan de formation, contrôle du respect de la réglementation, etc). Poste à pourvoir à fin mai. Transmettre

LU DANS LE JOPF**JOPF N° 14 du 5 avril 2007**

Page 1290 : Décision n° 300312 du 22 février 2007 du Conseil d'Etat relative à l'illégalité de la loi du pays n° 2006-15 LP/APF du 23 novembre 2006 relative à l'impôt sur les plus-values immobilières.

JOPF N° 15NC du 12 avril 2007

Page 1148 : Arrêté n° 489 CM du 10 avril 2007 modifiant l'arrêté n° 171 CM du 7 février 1992 modifié fixant le régime général des prix et des marges des produits aux différents stades de la commercialisation en Polynésie française.

DONNEES ECONOMIQUES**EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DU MOIS DE FEVRIER 2007 - BASE 100 AOUT 2003**

	2006										2007			Évolutions en %		
	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Fev	Mar	Mens .	/ Dec.	Ann.
Indice général	103,2	103,1	103,5	104,6	105,5	105,0	104,9	104,9	104,9	105,8	105,2	105,3	105,9	0,6	0,2	2,6
Alimentation	107,8	107,6	108,3	109,0	109,3	109,5	110,1	110,1	110,5	110,4	110,8	111,3	111,3	0,0	0,9	3,3
Produits manufacturés	99,3	99,2	99,7	100,0	101,5	101,3	101,3	101,0	101,0	101,2	100,6	100,4	100,5	0,1	-0,7	1,2
Habillement et articles textiles	92,0	91,5	91,1	91,1	91,2	90,8	90,9	89,4	89,0	89,2	88,0	87,8	87,6	-0,2	-1,8	-4,8
Autres produits manufacturés	100,1	100,1	100,6	101,0	102,6	102,5	102,4	102,3	102,4	105,5	102,0	101,8	102,0	0,2	-0,6	1,8
Services	104,3	104,2	104,4	106,5	107,1	105,8	105,4	105,5	105,4	107,5	106,3	106,4	108,0	1,4	0,5	3,5

Source : Institut de la statistique - Indice des prix à la consommation

Le taux d'intérêt légal est fixé à 2,95 % pour l'année 2007

Valeur du S.M.I.G pour compter du 01/02/07 : mensuel : 137 000 F CFP (pour 169 heures) - horaire : 810,65 F CFP
Arrêté N°100 CM du 29 janvier 2007 - JOPF n° 5 du 1er février 2007.

Conseil des Entreprises de Polynésie française

Immeuble FARNHAM 1er étage - rue CLAPPIER - BP 972 - 98 713 PAPEETE

Tél : 54 10 40 - Fax : 42 32 37 - Adresse Email : cepf@cepf.pf - site Web : www.cepf.pf

Bimensuelle, la « Lettre des Employeurs » est réalisée par le comité de rédaction du CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française, Directeur de publication : le Président Jacques BILLON-TYRARD. Abonnement pour 24 numéros : 15 150 F T.T.C (Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans autorisation expresse du Conseil des Entreprises).

Le CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française (www.cepf.pf) est composé des 14 organisations professionnelles suivantes : Association des Transporteurs Aériens Locaux; Association Tahitienne des Professionnels de l'Audi-visuel, Chambre Syndicale des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics; Chambre Syndicale des commissionnaires en douane, agents de fret et déménageurs de Polynésie française; Comité de Polynésie française de l'Association Française des Banques; Conseil des Professionnels de l'Hôtellerie; Fédération Générale du Commerce (www.fgc.pf); Organisation Professionnelle du Conseil de l'Intérim et de la Formation, Syndicat des Agents Maritimes; Syndicat des Employeurs du Secteur de l'Assurance; Syndicat des Industriels de PF (www.sipof.pf); Syndicat Professionnel des Concessionnaires Automobiles; Union des Industriels de la Manutention Portuaire; Union Patronale de Polynésie française.

Ces organisations patronales regroupent 451 entreprises et 13 854 salariés.